

Tentative de suicide : l'université de Rouen réagit

Après la tentative de suicide d'un étudiant à l'université de Rouen le 12 mars sur fond de racisme suspecté, une manifestation a réuni environ 500 étudiants hier. La présidence a pris la parole.

La polémique

L'université condamne

Le 12 mars dernier, un étudiant chutait depuis la passerelle Pasteur de l'université de Rouen, et se blessait. La thèse de la tentative de suicide est alors évoquée par le parquet de [Rouen](#).

Une tentative qui pourrait trouver une origine dans des propos racistes émanant d'un enseignant de la faculté. L'université confirme ce contexte dans un communiqué de presse diffusé jeudi 20 mars, puis lors d'une conférence de presse diligentée par le président de l'université hier. Franck Le Derf, a indiqué avoir rencontré le matin même les personnels, les enseignants et les élèves. Il évoque « **un contexte particulièrement difficile, un accident tragique** », tient à « **renouveler son soutien à l'étudiant concerné et à ses proches** ». Et de répéter que l'université « **condamne fermement toute forme de violence, de harcèlement, de discrimination** ».

Le président de l'université ajoute que l'étudiant « **va physiquement bien, est accompagné par les équipes de santé** ». Il tient à préciser que dès le 12 mars, il a mis en place une cellule psychologique, une série de mesures de soutien, tandis que l'enseignant concerné a été mis en arrêt et n'enseigne plus du tout. Une mesure qui vaut au moins le temps de l'enquête.

Le cadre disciplinaire

Le président de l'université rappelle « **le cadre disciplinaire appliqué avec toute la rigueur nécessaire** » selon lui. « **Il y a quelques mois, poursuit-il, l'université a engagé une procédure disciplinaire à la suite de plaintes déposées, en partie sous couvert de l'anonymat, par des étudiants et des personnels faisant état de propos racistes tenus par un enseignant. À titre conservatoire, l'enseignant a été suspendu le 8 avril 2024, jusqu'à la fin de l'enquête. Après examen des faits, la section disciplinaire a décidé de lui infliger une sanction en dé-**

septembre 2024 : interdiction d'exercer pendant dix-huit mois dans toutes les formations où les étudiants concernés ont été inscrits... »

Franck Le Derf ajoute : « **Cette situation a donc pris une tournure tragique le 12 mars dernier, lorsqu'un d'un de nos étudiants en grande détresse, dans une des formations dirigées par le professeur sanctionné, a accompli un geste désespéré. »**

Déjà deux manifestations étudiantes

Le président précise au demeurant que l'étudiant n'a pas croisé l'enseignant depuis un an, et que depuis sa réintégration en janvier, l'enseignant était suivi, qu'il n'y a pas eu de dérapages, et qu'il n'enseignait effectivement plus dans les masters où se trouvait l'étudiant concerné.

Mais il enseignait bel et bien depuis janvier dernier dans d'autres masters. D'où les manifestations étudiantes réclamant l'exclusion pure et simple de l'enseignant. Environ 200 étudiants se sont rassemblés devant l'université de Rouen le 20 mars pour dénoncer le racisme, le manque de transparence de la direction de l'université.

Une nouvelle manifestation s'est tenue ce lundi, réunissant cette fois quelque 500 étudiants. « **On a manifesté jusque devant la mairie car l'enseignant est aussi un élu de la République** », lance un étudiant. Hier, le président de l'université disait regretter que ses propos ne soient pas passés auprès de certains étudiants. « **Ça a pris de l'ampleur sur le racisme, alors que pour nous, c'est tolérance zéro !** », défend-il.

Marc BRAUN.

